

ne - 3550

**comedia**

die mediengewerkschaft  
le syndicat des médias  
il sindacato dei media  
il sindacat da las medias

Zentralsekretariat  
Secrétariat central  
Segretariato centrale

Monbijoustrasse 33  
Postfach/Case postale  
3001 Bern  
Tel. 031 390 66 11  
Fax 031 390 66 91  
sekretariat@comedia.ch  
www.comedia.ch

A l'intention des organisations de l'USS

Berne, le 21 octobre 2002

**Concerne : Débat sur le système de prévoyance vieillesse lors du Congrès USS**

Chères et chers collègues,

Le Congrès de l'USS est un moment où se prennent des décisions d'ordre stratégique qui déterminent l'activité et les prises de position politiques de l'USS et du mouvement syndical en général pour les prochaines années.

A l'heure actuelle où sont en cours des projets de révision de l'AVS et du 2<sup>ème</sup> pilier, les prises de position sur ces questions prennent une importance toute particulière. *comedia* a fait une proposition que nous joignons à la présente. Elle est intitulée « scénario de sortie du système des trois piliers ». *comedia* est en effet d'avis que le 2<sup>ème</sup> pilier est socialement injuste et économiquement très peu fiable. C'est pourquoi il faut en sortir le plus tôt possible et construire à partir de l'AVS une véritable rente vieillesse populaire basée sur la primauté donnée à la répartition, donc basée sur la solidarité entre les assuré-e-s et les générations.

Nous attirons votre attention sur cette proposition et vous demandons de la soutenir.

En vous remerciant à l'avance de votre attention, acceptez, chères et chers collègues, nos amicales salutations

Au nom du Comité central de *comedia*

Le Président  
Christian Tirefort

## Taux d'intérêts du deuxième pilier

La baisse des taux d'intérêt du deuxième pilier provoque de nombreuses protestations, mais peu de monde va à la racine du problème: un tel système d'assurance est-il fiable? est-il défendable auprès des assurés?

Comedia pose ces questions de fond au Congrès de l'USS. Il a déposé une proposition demandant

miste un peu sérieux dira le contraire. A l'image des entreprises, le capital est en constante concurrence pour sa survie, par conséquent il peut en tout temps être détruit simplement parce que l'entreprise ou l'économie qu'il représente n'est pas concurrentielle ou ne rapporte pas assez. Faire dépendre la retraite

Le deuxième pilier est basé sur l'exploitation du travail par le capital. Il a l'ambition de partager les «fruits» de cette exploitation, ce qui est un non sens. Ce sont, au sens propre du terme, des «fruits empoisonnés», les travailleurs et les travailleuses n'en veulent pas. C'est un système qui remplace la solidarité entre générations par le conflit entre l'exploiteur et

aujourd'hui davantage l'AVS pour assurer un financement sûr et solidaire de nos vieux jours.

Il faut cesser de jouer aux apprentis sorciers avec les retraites:

### Sortons du deuxième pilier, au plus vite!

# Défendons les assurés, pas le deuxième pilier!

l'élaboration d'un scénario de sortie du deuxième pilier (voir ci-contre).

Basé sur le principe de capitalisation, c'est-à-dire que les intérêts du capital accumulé individuellement doivent assurer la rente,

deuxième pilier sous-entend deux postulats aujourd'hui remis en cause: 1. le rendement capitaliste est constant; 2. la prévoyance vieillesse est une affaire personnelle et non une question de solidarité entre générations.

- Le premier postulat est sérieusement en question: les yo-yo actuels de la bourse prouvent que le capital n'a pas un rendement constant. Est-ce seulement un accident de parcours? Tout écono-

des salariés d'un tel jeu de massacre est irresponsable.

- Le deuxième postulat devrait être une évidence pour les salariés et leurs organisations: en matière d'assurance tout est une question de solidarité, l'individualisme ne fonctionne que pour ceux et celles disposant de confortables fortunes. De plus, dans un système de retraite vieillesse chaque génération doit avoir la responsabilité d'assurer les vieux jours de la génération précédente. Cela s'appelle la solidarité entre générations. Sortir de ce principe signifie compter sur l'exploitation d'autrui plus que sur la solidarité.

l'exploité. Il enlève toute force dans les combats indispensables pour des systèmes basés sur la répartition.

Le deuxième pilier est en plus un système qui prêterite toutes celles et tous ceux qui ont des bas salaires, en particulier les femmes. Il est élitaire et antisocial.

C'est l'AVS qu'il faut défendre et renforcer. Pour cette raison comedia demande que l'abandon du deuxième pilier

- d'une part préserve l'acquis des rentiers actuels et de ceux et celles qui ont déjà dû accumuler des sommes considérables (500 milliards de francs);
- d'autre part que nous alimentions dès

Proposition comedia au Congrès USS:

Abandon du modèle des trois piliers en faveur d'une extension du régime de l'AVS

L'Union syndicale suisse est mandatée pour élaborer dans les meilleurs délais un scénario de sortie du système de prévoyance professionnelle dit des trois piliers pour établir une AVS garantissant à toutes et tous des ressources économiques suffisantes.

Elle insiste en particulier sur une solution pour tous les salarié(e)s qui se trouvent défavorisés par l'actuel système de prévoyance professionnelle (LPP / deuxième pilier): A l'instar de l'AVS, un système de répartition devrait leur permettre de bénéficier d'une couverture supplémentaire pour conserver leur niveau de vie habituel également à l'âge de la retraite.

**comedia**  
die mediengewerkschaft  
le syndicat des médias  
il sindacato dei media  
il sindicat da las medias

## **Propositions de *comedia* à l'intention du Congrès de l'Union syndicale suisse (USS)**

### ***Proposition no 1 comedia :***

#### **Abandon du modèle des trois piliers en faveur d'une extension du régime de l'AVS**

L'Union syndicale suisse est mandatée pour élaborer dans les meilleurs délais un scénario de sortie du système de prévoyance professionnelle dit des trois piliers pour établir une AVS garantissant à toutes et tous des ressources économiques suffisantes.

Elle insiste en particulier sur une solution pour tous les salarié·e·s qui se trouvent défavorisés par l'actuel système de prévoyance professionnelle (LPP / deuxième pilier) : A l'instar de l'AVS, un système de répartition devrait leur permettre de bénéficier d'une couverture supplémentaire pour conserver leur niveau de vie habituel également à l'âge de la retraite.

#### Motif :

- Le système des trois piliers correspond de moins en moins aux besoins actuels. A l'âge de la flexibilisation, un nombre accru de salarié·e·s risquent de tomber entièrement ou partiellement à travers les mailles du système des trois piliers. Leur prévoyance vieillesse s'avère très insuffisante. Les femmes, les petits revenus, les nouveaux indépendant·e·s et les sans-emploi en sont particulièrement touchés. D'autre part, ce modèle se mue de plus en plus en une assurance des privilégié·e·s offrant une retraite dorée aux salaires les plus élevés.
- Les turbulences sur les marchés financiers et le manque de transparence financière démontré par les assurances contrôlant les fondations collectives rendent l'évolution du deuxième pilier de plus en plus imprévisible, avec le risque d'une augmentation importante des primes.
- Sur les marchés des capitaux, les caisses de pension font parfois preuve d'une mentalité actionnariale à outrance (elles ont entre autres contribué dans une large mesure à la fermeture de Feldschlösschen).
- La déduction de coordination AVS appliquée au deuxième pilier et les règlements des caisses de pension privilégient structurellement les avoirs de vieillesse constitués par les hauts revenus, qui bénéficient d'une manière plus que proportionnelle des contributions patronales. Le système du deuxième pilier réduit ainsi à néant le principe de solidarité instauré par l'AVS.
- Les propositions les plus récentes discutées à Berne ne sont guère de nature à remédier à cette situation : Une réduction du montant de coordination AVS permettrait certes de diminuer mais non pas d'abolir l'extrême discrimination des petits et moyens revenus dans le cadre du deuxième pilier.
- Selon les suggestions les plus actuelles avancées pour le deuxième pilier, les revenus les plus faibles devraient consacrer à leur prévoyance professionnelle des contributions salariales supplémentaires allant jusqu'à Fr. 700.- par année. Ceci grèverait d'une manière insupportable des budgets déjà

fortement mis à contribution par les hausses régulières des primes des caisses maladie.

- Les défenseurs syndicaux de ces propositions argumentent qu'il s'agirait là de la voie la plus rapide pour avancer sur le terrain de la *realpolitik*. Ce n'est pas exact. Vouloir remédier à la prévoyance vieillesse lacunaire des petits revenus par le biais du deuxième pilier reviendrait à imposer aux concerné-e-s une période d'attente d'une quarantaine d'années avant de bénéficier des premiers effets de la réforme (d'ailleurs incomplète). Il s'agit là d'un délai inacceptable, d'autant plus que le marché du travail à temps partiel et les statuts de travail précaires connaissent une progression rapide.
- Accepter une " solution " qui révisé le système du deuxième pilier reviendrait à fermer définitivement la porte à une extension du régime du premier pilier pour introduire des rentes garantissant des ressources suffisantes.
- Toute amélioration de la situation des petits revenus au niveau du deuxième pilier se traduirait en fait par une détérioration du statut de tous les assuré-e-s LPP. Il est ainsi prévu d'abaisser le taux de conversion des capitaux de vieillesse de 7,2% à 6,8%, voire à 6,65%, ce qui entraînerait une réduction des rentes comprise entre 5,5% et 8%. Afin d'éviter une telle diminution, il faudrait envisager une augmentation des primes des assuré-e-s, ou bien un abaissement de la déduction de coordination afin de prélever des primes sur une masse salariale plus importante. Ces mesures constitueraient en tout état de cause un démantèlement social considérable que l'USS ne doit pas accepter tacitement.
- La discrimination de plus de la moitié des femmes salariées, de centaines de milliers de petits revenus et d'un nombre croissant de personnes exposées à une précarisation engendrée par le système du deuxième pilier constitue un véritable scandale.
- L'USS doit et peut réagir immédiatement à ce problème, de concert avec les concerné-e-s. Seule une solution axée sur le régime stable, social et économe de l'AVS permettra à tous les assuré-e-s de bénéficier sans délai d'un niveau de vie convenable à l'âge de la retraite.